



Intelligence artificielle : quatre exigences en faveur d'une réglementation

Actuellement, les États-Unis comme la Chine investissent massivement dans le développement de l'intelligence artificielle. Comme le montrent les expériences de voiture autonome, les possibilités sont encore limitées. Mais les choses peuvent changer rapidement. Il est donc urgent de nous y préparer.

Les technologies issues de l'intelligence artificielle (ou IA) contribuent à la numérisation dans les banques, résolvent des affaires judiciaires, se déploient en essaims de drones coordonnés, représentent la clé de la structure réseau intelligente de tout fournisseur d'accès internet et se couchent sur nos genoux sous la forme de chiens-robots. Les technologies IA sont ainsi devenues la base silencieuse de notre société, ce qui justifie l'engouement dont elles font l'objet. Cependant, certains parlent d'intelligence artificielle sans savoir exactement ce dont il s'agit et en sous-estimant les opportunités et les risques qui en résultent pour l'être humain et la société. Les risques, justement, nécessitent de prendre des mesures gouvernementales urgentes. L'intelligence artificielle doit rester contrôlée et canalisée par l'être humain.

La recherche en matière de technologies IA se propose d'une part de créer des moyens logiciels et matériels présentant des caractéristiques de l'intelligence humaine, comme la faculté de résoudre des problèmes ou d'apprendre. D'autre part, l'intelligence artificielle désigne les capacités, dépourvues de forme, d'un produit logiciel ou matériel offrant les caractéristiques mentionnées ci-dessus, telle que l'aptitude d'un logiciel à conduire une voiture en toute autonomie. L'intelligence artificielle peut aussi bien être traitée comme une ressource commercialisable que comme une base informelle destinée au bien-être. Elle comporte en soi un poids politique considérable.

Des mutations à haut risque

Aujourd'hui, l'intelligence artificielle, dans cette deuxième acception, est qualifiée de « faible », car elle n'est capable d'accomplir correctement qu'une seule tâche, comme par exemple la reconnaissance faciale. En revanche, une intelligence artificielle « élevée » ferait preuve d'une faculté comparable à celle de l'être humain. La « superintelligence artificielle » désigne une intelligence supérieure à celle de l'être humain. Certains experts pensent que cette intelligence supérieure verra le jour dans les 75 années à venir, d'autres la considèrent comme de la science-fiction. L'intelligence artificielle constitue un facteur de mutation sociale à haut risque. Des armes autonomes pourraient être réduites à la taille d'un insecte ; utilisées en grand nombre, elles pourraient devenir des armes de destruction massive très bon marché. Dans ce cas, la guerre ne serait plus un combat entre soldats, mais une confrontation de systèmes sur le plan électromagnétique et dans le cyberspace, où des « cyber-armes » autonomes tiendraient le rôle principal. Un logiciel intelligent peut également créer des agents pathogènes artificiels.

Par ailleurs, des données déformées peuvent conduire à des résultats faussés de logiciels IA, ce qui a déjà donné lieu à des décisions judiciaires racistes aux États-Unis. Ainsi, les stigmatisations sociales sont reproduites par le biais de technologies, dont les décisions ne présentent aucune traçabilité isolément et s'avèrent donc difficiles à contester. Par ailleurs, l'information de masse, la mésinformation et la désinformation conduisent à la destruction du climat social de vérité, ce qui soulève la question de notre droit à une information conforme à la vérité.

Agir maintenant

Ces mutations silencieuses exigent un engagement immédiat de la part des pouvoirs politiques, des milieux universitaires et de la société civile. Premièrement, il est indispensable de mener un débat public approfondi sur les conséquences sociales des technologies IA. Deuxièmement, la recherche doit être encadrée sur le plan éthique, d'où la nécessité de créer des chaires universitaires sur l'éthique et la technologie – des discussions sont en cours à ce propos à l'EPF de Zurich. Il convient d'associer ici le secteur privé, le principal investisseur actuellement dans le domaine IA. Troisièmement, l'infrastructure de notre politique nationale doit au plus vite s'adapter à ce changement de paradigme avant qu'il ne soit trop tard ou que les techniques ne deviennent trop complexes. Dans une première phase, cette fonction pourrait être assumée par un délégué du Conseil fédéral pour les questions technologiques. Enfin, quatrièmement, il convient d'établir dans quelle mesure les algorithmes violent la sphère privée, voire l'intégrité physique (armes autonomes) des citoyens, autrement dit les droits fondamentaux inscrits dans notre Constitution, s'ils doivent faire l'objet de discussions parlementaires et, le cas échéant, être interdits.

Regina Surber est conseillère scientifique de ICT4Peace et du ZHET (Zurich Hub for Ethics and Technology), Daniel Stauffacher est président de ICT4Peace et du ZHET.